Développement durable : réduire les émissions de GES et les risques liés aux changements climatiques

QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION SELON L'OPTIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES?

À l'été 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que les nouvelles demandes de financement pour des projets majeurs d'infrastructures en vertu du programme Investir dans le Canada, du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, ou du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada, devraient dorénavant être accompagnées d'une évaluation des conséquences anticipées du projet sur les émissions de gaz à effets de serre (GES). Aussi, une évaluation des risques liés aux changements climatiques doit être réalisée, qui tient compte du site, de la conception et des activités d'exploitation de l'infrastructure. C'est ce qu'on appelle une évaluation selon l'Optique des changements climatiques.

UNE ÉVALUATION SELON L'OPTIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES COMPORTE DEUX VOLETS :

1. L'évaluation de l'atténuation des GES, qui mesure les conséquences anticipées d'un projet d'infrastructure sur les émissions de GES;
2. L'évaluation de la résilience aux changements climatiques, qui permet d'adopter une approche de gestion du risque afin d'anticiper et de prévenir les perturbations ou les conséquences liées aux changements climatiques, d'y résister, d'y réagir et de se rétablir si celles-ci se présentent.

POURQUOI UNE ÉVALUATION EST-ELLE NÉCESSAIRE?

Une évaluation est nécessaire pour les nouveaux projets majeurs d'infrastructures demandant un financement en vertu du programme Investir dans le Canada, du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, ou du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada qui satisfont aux critères suivants :

Programmes et volets	Évaluation de l'atténuation des émissions de GES	Évaluation de la résilience aux changements climatiques
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (ententes bilatérales intégrées)		
Infrastructure verte – sous-volet Atténuation des changements climatiques	Tous les projets (démontrer la conformité avec les résultats du sous-volet)	Si le coût total admissible du projet est de 10 millions de dollars ou plus
Infrastructure verte – sous-volet Adaptation, résilience et atténuation des catastrophes	Si le coût total admissible du projet est de 10 millions de dollars ou plus	Tous les projets (démontrer la conformité avec les résultats du sous-volet)
Autres volets et sous-volets (qualité de l'environnement, transport en commun, infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, collectivités rurales et nordiques)	Si le coût total admissible du projet est de 10 millions de dollars ou plus	Si le coût total admissible du projet est de 10 millions de dollars ou plus
Programmes nationaux		
Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes	Tous les projets	Tous les projets
Défi des villes intelligentes (offres de services des lauréats)	Si le coût total admissible du projet est de 10 millions de dollars ou plus et qu'il s'agit d'un projet d'atténuation aux changements climatiques	Si le coût total admissible du projet est de 10 millions de dollars ou plus et qu'il s'agit d'un projet d'adaptation, de résilience et d'atténuation des risques de catastrophes dues aux changements climatiques

Pour plus d'information sur les évaluations selon l'Optique des changements climatiques, veuillez cliquer ici.
https://www.infrastructure.gc.ca/pub/other-autre/cl-occ-fra.html

EN QUOI UNE ÉVALUATION SELON L'OPTIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EST-ELLE UTILE?

Une évaluation selon l'optique des changements climatiques aide à comprendre les effets d'un projet sur les changements climatiques, notamment l'incidence d'un projet sur le climat (au moyen de l'évaluation de l'atténuation des émissions de GES) et l'incidence du climat sur le projet (au moyen de l'évaluation de la résilience aux changements climatiques). Les résultats de ces évaluations aideront les planificateurs de projets à faire des choix conformes aux objectifs et aux engagements communs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, notamment les engagements à réaliser des infrastructures résilientes aux changements climatiques et à réduire les émissions de GES.

QUI ASSUME LES COÛTS LIÉS AUX ÉVALUATIONS?

Les coûts liés aux évaluations de tous les projets dont un financement fédéral a été accordé seront jugés admissibles à un partage des coûts, même pour les projets dont la valeur est inférieure au seuil indiqué.

Le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) peut servir à évaluer les risques et les vulnérabilités liés aux changements climatiques de tout type d'infrastructure, qu'il s'agisse de bâtiments, de routes, de ponts, de réseaux d'approvisionnement en eau ou d'aéroports. Le protocole permet de réaliser un examen des données climatiques historiques et anticipées afin d'évaluer les probabilités et les possibilités de détérioration, d'endommagement ou de destruction de l'infrastructure.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer nous

Frédéric Gauthier

Directeur de projets, changements climatiques

(514) 281-1010
frédéric.gauthier@stantec.com

François Parent

Spécialiste GES

(514) 281-1010
francois.parent@stantec.com